

Formulaire d'autorisation de droit à l'image d'autrui

COMME L'IMPOSE LA LOI SUR LA DIFFUSION AUDIOVISUELLE,
UN ACCORD PARENTAL EST OBLIGATOIRE POUR NOUS PERMETTRE
D'AFFICHER OU DE DIFFUSER, PAR VOIE DE PRESSE, DES PHOTOS
OÙ L'ON APERÇOIT UN ENFANT MINEUR.

**Nous vous remercions de bien vouloir compléter et signer l'autorisation
ci-dessous qui sera valable pour l'année scolaire 2018-2019.**

Je soussigné, _____

- autorise,
 n'autorise pas,

à me faire photographier ou à faire photographier mon/mes enfant(s)

dans le cadre des activités de l'École de Musique.

Fait à _____

Le _____

Signature du représentant légal ou tuteur